

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Janvier 1874.

## Chronique générale.

Plusieurs journaux empruntent au *Times* et publient comme authentique le texte suivant d'une prétendue circulaire adressée aux évêques par M. le ministre des cultes. Le *Journal des Débats*, plus avisé, ne la publie que sous toutes réserves. Nous croyons en effet que ces réserves sont sages. Quoi qu'il en soit, voici le susdit document, sur lequel il y aura lieu de revenir lorsque sera vidée la question de son authenticité :

« Paris, le 26 décembre 1873.

» Monseigneur,

» Quelques-uns de vos vénérables collègues, examinant la situation présente de l'Europe et jugeant les derniers événements dans leurs rapports avec l'Eglise catholique et dans leur action sur la société contemporaine, ont publié récemment des lettres pastorales où se rencontrent des appréciations qui ne pouvaient manquer, en certains points, d'appeler l'attention du gouvernement.

» Parfois, en effet, elles sembleraient de nature à exciter au dehors des susceptibilités qu'il est toujours fâcheux d'éveiller. » Les éminents prélats qui ont adressé aux fidèles de leurs diocèses les lettres dont je parle seraient, il est vrai, les premiers à regretter des conséquences absolument contraires aux intentions qui les animent. » J'en ai pour garant le patriotisme éprouvé dont l'épiscopat français a constamment offert de si éclatants et si glorieux témoignages. Néanmoins, le gouvernement a dû s'émouvoir de ces faits, Monseigneur, et il désire vivement qu'ils ne soient pas renouvelés.

» Votre Grandeur n'ignore pas de quelle sympathie il environne, au milieu de leurs épreuves, l'Eglise et le Saint-Siège. Aussi comprend-il les préoccupations des consciences catholiques et les douleurs dont les évêques catholiques se font en ce moment les interprètes. Mais ces sentiments, Monseigneur, peuvent s'exprimer avec toute la liberté et toute la force qui leur conviennent, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour les manifester, à des attaques dont pourrait s'alarmer l'autorité des gouvernements voisins.

» Il y a entre les Etats des égards mutuels qui ne se peuvent oublier. Nous devons professer partout le respect des pouvoirs établis, comme nous voulons le réclamer à notre tour pour le gouvernement institué dans notre patrie par la volonté souveraine de l'Assemblée nationale.

» Est-il besoin d'ajouter, Monseigneur, qu'au milieu des graves conflits qui agitent aujourd'hui le monde, c'est par leur modération surtout que les évêques augmentent la légitime influence de leur parole, et contribuent plus efficacement à cette œuvre d'apaisement et de pacification générale qui doit être l'objet de nos communs efforts ?

» Je me reprocherais d'insister davantage sur des considérations qui se recommandent d'elles-mêmes à la sollicitude de Votre Grandeur. J'ai d'ailleurs la certitude qu'elle ne se méprendra point sur le sentiment qui

m'inspire cette lettre, dont je confie la pensée à sa prudence.

» Agréer, etc. DE FOURTOU. »

Certaines feuilles prétendent que plusieurs évêchés ont déjà fait savoir qu'ils n'avaient rien reçu de ce genre.

\*\*

On lit dans la *Patrie* :

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets, les invitant à faire, dans le plus bref délai possible, un recensement général de tous les cercles ouverts dans leurs départements respectifs.

En même temps, les préfets ont reçu l'ordre d'ouvrir une enquête sévère sur la situation de chacun de ces établissements.

Si nous devons croire les bruits qui ont circulé au sujet de cet ordre, il paraît que, dans le Midi surtout, les cercles étaient peu à peu devenus des lieux de réunions publiques, fréquentés surtout, comme on le pense bien, par les gens les plus avancés du parti radical.

Le gouvernement est absolument décidé à couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire à faire fermer les cercles transformés en clubs démagogiques.

\*\*

On lit dans une des dernières correspondances adressées de Paris au *Courrier de Bruxelles* :

« Un événement tragique qui pourrait avoir quelque conséquence politique s'est passé, il y a trois semaines environ, au couvent des Oiseaux, à Paris.

» Le prince Napoléon y avait une sœur, fille naturelle du prince Jérôme, entrée en religion depuis bon nombre d'années, sous le nom de sœur Marie de la Croix. Le prince avait pour elle une tendresse particulière, il venait la voir fréquemment. De son côté, sa sœur, femme d'une grande piété, cherchait à exercer sur lui une bonne influence.

» Elle avait obtenu l'autorisation de venir garder le prince Jérôme pendant sa maladie, et elle avait réussi à faire pénétrer en lui quelques sentiments religieux. Le prince Napoléon était toujours resté rebelle aux remontrances comme aux exhortations de sa sœur, qu'il vénait cependant autant qu'il la chérissait. Il lui répondait : « Que voulez-vous, je suis un champignon sorti du fumier », et il alléguait sa mauvaise éducation, la force des circonstances pour excuser son inconduite.

» Il y a trois semaines, étant de passage à Paris, il était venu, comme d'habitude, voir sa sœur au couvent des Oiseaux. La conversation roulait sur les sujets ordinaires, lorsque, tout à coup, la sœur Marie de la Croix pâlit, chancela, s'évanouit et tombe entre les bras de son frère.

» Celui-ci la soutient, appelle au secours ; on vint voir, elle était morte. Le prince se lamentait, disant qu'il n'était pour rien dans cette catastrophe, qu'il n'avait fait aucune peine à sa sœur. Le lendemain, il vint assister fort ému à l'enterrement. Il paraît que cette mort a produit une grande impression sur l'esprit du prince Napoléon. Le retirera-t-elle de la Révolution, le ramènera-t-elle au bien ?

\*\*

Le radicalisme recommence à s'agiter dans certains centres industriels. C'est ainsi que la *Patrie* signale une effervescence ou-

con et au Creuzot. Des dépêches ont été envoyées, d'après ce journal, en ce sens au ministère de l'intérieur, et nos correspondances particulières confirment ces nouvelles.

D'un autre côté, l'*Echo de Saône-et-Loire* nous apprend que, jeudi, vers six heures du soir, un sous-officier de dragons a été l'objet d'une agression brutale de la part de quelques jeunes gens de la ville d'Autun. Il a reçu à la tête une blessure qui a nécessité son entrée à l'hôpital. La justice est saisie. Plusieurs arrestations ont été opérées.

\*\*

Le *Siccle* a reçu le *Communiqué* suivant du ministère de l'intérieur :

« Le *Siccle* a reproduit un article du *Journal de Genève*, affirmant que le gouvernement français a pris récemment une mesure sévère contre cinq journaux suisses : le *National* de la Chaux-de-Fonds ; le *Progrès* de Delémont ; le *Nouveliste vaudois*, la *Patrie de Genève* et les *Etats unis d'Europe*.

» La bonne foi du *Journal de Genève* a été surprise ; son article est rempli de graves inexactitudes qu'il est nécessaire de relever dans l'intérêt de la vérité.

» Le seul journal suisse dont le gouvernement français ait récemment interdit l'entrée en France est la *Patrie de Genève*. Le *Progrès*, qui paraît à Delémont, avec le sous-titre : *Organe des libéraux du Jura*, a été interdit le 3 juillet, non pas, comme le croit le *Journal de Genève*, cité par le *Siccle*, pour « avoir dépassé les termes d'une controverse loyale, » mais pour avoir publié un article dont l'extrait suivant donnera une idée suffisante :

« Il faut 300,000 fr. pour réédifier la colline Vendôme, cette insulte à la fraternité des peuples ; les nullards (sic) de Versailles trouvent naturel de voler au peintre Courbet ces 300,000 fr. »

» Quelques jours plus tard, le même journal écrivait :

« Les prêtres, les prostituées et les soldats se liguent pour combattre les libres-penseurs. Nous n'avons qu'à nous bien tenir. »

» Le *Siccle* mieux renseigné sur le style et les opinions du *Progrès*, de Delémont, regrettera évidemment de s'être associé aux réflexions du *Journal de Genève* en les déclarant « justes et affligeantes pour nous, » et d'avoir accusé le gouvernement « d'élever autour de la France une muraille de Chine plus haute que par le passé. »

» Quant aux *Etats unis d'Europe*, organe plus modéré dans la forme que le précédent, et qui prêche la constitution de l'Europe en Etats unis et l'autonomie communale, il a été interdit par le gouvernement de M. Thiers, le 3 mai 1873.

» Ce journal, suivant l'exemple donné par plusieurs feuilles parisiennes, avait publié, le 1<sup>er</sup> mai, un article appuyant M. Barodet contre M. de Rémusat et triomphant de l'élection du premier de ces candidats « malgré l'appui du gouvernement, malgré les recommandations de M. Grévy. »

» Le *National* et le *Nouveliste vaudois* n'ont été l'objet d'aucune mesure d'interdiction.

\*\*

M. John Lemoine termine par ces mots un article sur les événements qui viennent de s'accomplir à Madrid :

« L'Espagne s'en allait par morceaux ; elle se précipitait vers la ruine, et elle a

mieux aimé, comme il arrive toujours, se jeter dans les bras des soldats. Que nos républicains se consolent. Il y a un sabre, mais il n'y a pas de roi ; c'est tout ce qu'il faut.

» On jette l'Assemblée par les fenêtres, mais c'est au nom de la République ; on établit l'état de siège, mais c'est pour le maintien de la République. Le vaisseau de la patrie peut sombrer, mais il coulera au cri de : « Vive la République ! » Et tout sera pour le mieux. »

\*\*

Le deuxième bal officiel, qui devait avoir lieu le 28 janvier, au palais de l'Elysée, est avancé d'un jour. C'est le 28 janvier que Paris, à bout de vivres, fut obligé de capituler.

Le maréchal de Mac-Mahon, dans un sentiment qui l'honore, n'a pas voulu que les salons de l'Elysée fussent ouverts le jour d'un aussi triste anniversaire, qui rappelle tant de deuils, tant de sacrifices et de dévouements inutiles.

\*\*

Le maréchal-président s'est délassé dimanche des réceptions officielles du premier de l'an, en présidant une fête de famille d'un caractère tout-à-fait intime.

L'aîné de ses fils, le jeune Patrice de Mac-Mahon, est, depuis le mois d'octobre dernier, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Un grand nombre de ses camarades de l'Ecole ont été conviés à une soirée dont Berthelier, l'excellent chanteur, et un acteur du Palais-Royal ont fait tous les frais.

Après avoir joué la désopilante opérette des *Deux Aveugles*, les deux artistes ont chanté tour à tour les chansonnettes les plus drôles de leur répertoire.

## ESPAGNE ET PORTUGAL.

Après avoir dit à ses lecteurs ce qui vient de se passer à Madrid, le *Journal des Débats* terminait lundi son bulletin par les lignes suivantes :

« Le même jour où se réunissaient les Cortès espagnoles, le roi Louis I<sup>er</sup> ouvrait solennellement la session des Cortès portugaises, la quatrième et dernière de la présente législature. Le discours royal roule entièrement sur les questions intérieures. Il mentionne le succès des deux derniers emprunts consacrés l'un à la consolidation de la dette flottante, l'autre à la construction de chemins de fer. Le roi exprime l'espoir que les budgets pourront être équilibrés et se félicite, en terminant, de la tranquillité et de la prospérité du pays. Il constate aussi que le Portugal est en paix avec toutes les puissances étrangères, et garde un silence absolu sur les affaires d'Espagne. »

Ce simple rapprochement historique, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, nous paraît être plus éloquent que tout commentaire, et les républicains de France et d'Espagne pourront les méditer à loisir. Nous disions hier : « Malheureuse Espagne ! » — Nous aurions dû ajouter : « Heureux Portugal ! »

En Espagne, on vit en République, mais on se bat de tous côtés et le pays s'abîme dans la guerre civile et dans la ruine sociale.

En Portugal, on vit en monarchie, et le pays est tranquille et prospère.

## Histoire de l'année 1873.

### Mars.

4<sup>er</sup>. — Discours de M. Dufaure : A la majorité de 499 voix contre 200, la discussion générale est close sur le projet des Trente.

5. — Discours de M. Thiers sur la véritable manière d'interpréter le Message : Approbation de cette interprétation par 470 voix contre 197.

— Loi portant modification à la loi électorale et application des dispositions des articles 1 et 2 de l'article 44 de la loi du 4 mai 1835 sur les conseils municipaux.

7. — Circulaire ministérielle : Emigration des femmes à la Nouvelle-Calédonie.

9. — Explosion terrible au Mont-Valérien : elle est entendue dans un rayon de 6 kilomètres.

11. — Circulaire ministérielle : Bibliothèques populaires. Un questionnaire détaillé est joint à cette circulaire.

13. — Démission de M. de Laprade, député du Rhône.

14. — Adoption définitive du projet des Trente par 407 voix contre 225.

— L'ex-Père Hyacinthe arrive à Genève.

17. — Traité d'évacuation du territoire.

22. — Expédition du général de Gallifet à Coléah.

23. — Incident parlementaire : le général de Bellemarre, nommé général de division pendant la guerre, ayant rétrogradé au grade de général de brigade, en appelle à l'Assemblée. Après un discours de M. Gambetta, la majorité approuve la décision de la commission de révision des grades.

25. — Candidature de M. de Rémusat à la députation parisienne.

26. — L'Assemblée repousse la proposition de M. Tolain tendant à ouvrir un crédit de cent mille francs pour envoyer des ouvriers à l'Exposition de Vienne.

— Troubles de Rivesaltes : quelques gendarmes sont blessés, des émeutiers sont atteints par des coups de feu des gendarmes. Le Président de la République fait parvenir la médaille militaire à deux des gendarmes.

— Loi sur les allumettes chimiques.

27. — Loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

28. — Le journal *le Corsaire* ouvre une souscription destinée à réunir la somme refusée par l'Assemblée pour l'envoi d'ouvriers français à Vienne.

29. — Rapport de M. Depeyre sur la pétition du prince Napoléon ; rejet de la pétition.

— Projet de loi présenté par le gouvernement dans le but d'interdire le sol français à la famille impériale.

### Avril.

4<sup>er</sup>. — Discussion sur la réorganisation de la municipalité lyonnaise.

2. — M. Grévy donne sa démission de président de l'Assemblée.

3. — Naufrage de l'*Atlantic*, 750 victimes.

4. — Discours de M. le duc d'Aumale à l'Académie française.

5. — Lettre de Victor Hugo, refusant la candidature à Lyon.

— M. Buffet est élu président de l'Assemblée, par 304 voix contre 285 données à M. Martel.

— Fin de la retraite de M. le colonel Stoffel.

8. — Mise à la session parlementaire : l'Assemblée tient trois séances dans la même journée.

9. — M. Thiers et plusieurs ministres viennent se fixer à Paris pendant les vacances parlementaires.

11. — Le ministre de l'intérieur autorise l'ouverture des réunions publiques pendant la période électorale.

12. — M. de Rémusat accepte la candidature qui lui a été offerte par la réunion des maires de Paris.

— Lettre de Victor Hugo au *Corsaire* : le poète souscrit pour l'envoi d'ouvriers délégués à Vienne.

— Loi relative à l'organisation municipale de Lyon.

15. — Circulaire du prince Napoléon à ses électeurs de la Corse.

— Profession de foi de M. de Rémusat.

— Décret convoquant les électeurs du Rhône, de Loir-et-Cher et de la Charente-Inférieure pour le dimanche 4 mai.

— Loi portant allocation à la ville de Paris d'une somme de 140 millions de francs

et aux départements envahis d'une somme de 120 millions.

16. — Profession de foi de M. Barodet.

— Lettre de M. Littré sur la candidature Barodet.

18. — Démission de M. Cantonne, préfet du Rhône.

20. — Déclaration Cernuschi : Candidature Rémusat.

22. — Candidature du colonel Stoffel patronnée par le comité La Rochefoucauld-Bisaccia.

— Lettre de M. Libmann, annonçant son désistement en faveur du colonel Stoffel.

23. — Déclaration Jules Grévy : candidature Rémusat.

24. — Déclaration de l'Union républicaine : candidature Barodet.

— Déclaration du comité conservateur : candidature Stoffel.

25. — Discours de M. Gambetta aux électeurs du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris : candidature Barodet.

26. — Profession de foi du colonel Stoffel.

— Lettre de M. Rossel père demandant la mise en possession des restes de son fils.

29. — Résultats des élections :

#### Département de la Seine.

Barodet,	180,446 voix.
Rémusat,	135,647 —
Stoffel,	27,088 —

#### Elections départementales.

Bouches-du-Rhône,	MM. Lockroy.
Gironde,	Dupouy.
Nièvre,	Turigny.
Corrèze,	Latrade.
Jura,	Gagneur.
Marne,	Picard.
Morbihan,	Du Bodan.

30. — Lettres de MM. Ranc et Guyot acceptant la candidature de Lyon.

(La suite au prochain numéro.)

## Nouvelles extérieures.

### ESPAGNE.

Les intentions des auteurs et des inspirateurs du coup d'Etat qui vient de se produire à Madrid ne se manifestent pas encore par les actes d'une façon parfaitement claire. Leurs préférences sont pourtant faciles à deviner, mais eux-mêmes ne savent sans doute pas très-bien quelle marche ils vont suivre pour parvenir à les imposer à l'Espagne.

Parmi les membres du cabinet formé sous la présidence du maréchal Serrano, duc de La Torre, figurent MM. Sagasta, Figuerola, Topete, qui firent partie du ministère nommé le 28 septembre 1868, au lendemain de la chute de la royauté, sous la présidence du même Serrano.

Voici, d'après une dépêche du *Times*, comment les choses se sont passées à Madrid :

M. Castelar lut son message, qui fut reçu froidement de tous les côtés de la Chambre, excepté quand une allusion à Carthagène provoqua les murmures de la gauche et des contre-applaudissements.

M. Oléas, de la droite, proposa de voter des remerciements.

M. Santamaria proposa la question préalable.

M. Castelar se leva, et, dans un bref et éloquent discours, il déclara que le gouvernement se retirerait sur-le-champ si la question préalable était prise en considération. Ce discours fut extrêmement applaudi par les galeries. M. Salmeron reprocha amèrement à M. Castelar sa ligne de conduite, comme étant un danger pour l'ordre public. M. Castelar répliqua que le gouvernement se considérait encore responsable de l'ordre public, et il renouvela la menace de donner sa démission. M. Santamaria tira sa motion au milieu des cris : « Aux voix ! aux voix ! »

A sept heures, la Chambre s'ajourna. Elle se réunit de nouveau à onze heures. M. Salmeron attaqua avec véhémence la politique du gouvernement comme anti-républicaine. M. Castelar déclara, dans un magnifique discours, que la politique du gouvernement était républicaine dans le bon sens, quoiqu'elle ne fût ni démocratique, ni socialiste. Son alliance avec les radicaux était nécessaire pour avoir leur appui contre les intransigeants, destructeurs du républicanisme, parce qu'ils provoquent la réaction. Il déclara, qu'avec les présentes Cor-

tès, tout gouvernement était impossible, aucun ministère ne pourrait durer huit jours.

Le vote eut lieu à 120 voix contre 100. M. Castelar présenta la démission du cabinet. La séance fut suspendue pour former un nouveau ministère. Palanca fut élu président.

Tout-à-coup, vers sept heures (le matin), le général Pavia entra dans le palais des Cortès avec une forte escorte militaire et envoya son aide de camp prévenir le président que les députés eussent à se disperser.

Il y eut de grands cris et des protestations pendant cinq minutes ; le général Soceas et d'autres menaçaient de résister ; mais les officiers répondirent que les troupes feraient feu si les députés ne se retiraient pas immédiatement.

A ce moment, deux coups de fusil furent tirés en l'air par les soldats, la Chambre se dispersa immédiatement en grande confusion ; l'extrême-gauche fut la première à opérer une retraite précipitée.

Aucune résistance ne fut opposée par qui que ce soit, et, partant, il n'y eut ni sang versé, ni arrestation. On permit à tous les députés de retourner tranquillement chez eux. Le corps diplomatique fut traité avec la plus grande courtoisie et reconduit par un brigadier, les troupes lui présentant les armes avant d'envahir la Chambre.

Le général Pavia s'était emparé du ministère de l'intérieur, afin d'avoir le télégraphe dans sa main. Il fit aussi fortement occuper par la troupe et l'artillerie tous les points principaux, et surtout la rue de Tolède, le Belleville de Madrid.

Le général Pavia a parcouru la ville à cheval pour s'assurer de l'exécution des mesures prises. Ces mesures étaient si parfaites qu'il n'est resté aux intransigeants aucune chance de résistance heureuse. L'esprit des troupes paraît être excellent.

Quoi qu'il arrive dans les provinces, on ne redoute pas de troubles à Madrid. Un ordre vient d'être lancé d'après lequel chacun, excepté les soldats de la nouvelle milice nationale, doit rendre immédiatement les armes dont il est détenteur, sous peine de poursuites.

Les cafés et les boutiques ont d'abord été fermés ; beaucoup sont déjà rouverts. Le temps est beau et il y a foule dans les rues. Il y a naturellement beaucoup d'émotion, mais peu d'alarme. En général, la population est heureuse du *pronunciamento*, parce qu'il la sauve des intransigeants.

Serrano voudrait avoir Castelar dans son ministère, mais il n'est pas probable que celui-ci accepte. On croit que si Castelar avait obtenu la majorité dans les Cortès, le *pronunciamento* n'aurait pas eu lieu.

Voici les dépêches de l'Agence Havas :

Londres, le 6 janvier.

Le *Times* a reçu de Madrid la dépêche suivante en date du 5 :

« La nuit s'est assez bien passée ; il y a eu de nombreuses patrouilles. Elles sont rentrées ce matin dans les casernes. La ville a repris un aspect tranquille. Les volontaires hostiles ont été désarmés. Les communications par les chemins de fer et par le télégraphe ont été reprises. »

Le *Times* publie une dépêche d'Alicante, du 3 janvier ; portant que ce jour-là le général Lopez Dominguez, avec une forte colonne d'assaut, s'est avancé vers le faubourg de Saint-Antoine, situé à 4,500 mètres de Carthagène, et qu'un engagement très-vif, qui dura encore à quatre heures de l'après-midi et dont l'issue paraissait douteuse à ce moment, a eu lieu avec les insurgés.

Les batteries espagnoles tiraient sans relâche et les intransigeants répondaient en désespérés.

L'armée qui assiège Carthagène a reconnu le gouvernement du maréchal Serrano ; les travaux du siège vont être poussés avec une nouvelle énergie.

Notre ville a reçu avec calme les nouvelles de Madrid.

Le gouvernement continue à recevoir des adhésions de toutes parts.

Il n'y a eu de troubles qu'à Saragosse et à Valladolid ; mais l'ordre a été promptement rétabli.

Les dépêches de Bilbao, quoique contradictoires, sont peu rassurantes. On est ici très-inquiet sur Moriones, le gouvernement ne disposant pas de forces capables de résister à son armée.

La Palma, 5 janvier, 10 h. soir.  
Les événements de Madrid ont été accueillis avec enthousiasme par les troupes.

Murcie est tranquille, néanmoins la garnison est sous les armes. On dit que Moriones et Pavia sont d'accord et que Castelar est peu étranger à ce qui vient d'arriver. On croit que le nouveau gouvernement poussera avec activité le siège de Carthagène.

Une dépêche expédiée de Sommorostro, en date du 2 janvier, annonce que le général Moriones s'est embarqué à Santona avec toutes ses troupes. On pensait qu'il se rendait à Santander.

La dépêche ajoute que 24 bataillons carlistes qui entouraient Bilbao se préparaient à marcher à sa rencontre.

On télégraphie de Santander, 5 janvier, que le général Moriones est, à ce qu'on croit, dans une difficile situation. La force des carlistes, près de Bilbao, est évaluée à 20,000 hommes.

Madrid. — M. Castelar a publié la protestation suivante adressée au pays :

« Je proteste avec toute l'énergie de mon âme contre le coup brutal porté à l'Assemblée constituante. Ma conscience me sépare de la démagogie ; ma conscience et mon honneur me séparent de la situation qui vient de se créer par la force des baïonnettes. »

Plusieurs députés de la majorité ont adhéré à cette protestation.

Le désarmement continue sans difficulté. Madrid est tranquille. On parle de désordres à Valladolid.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### RÉVOCATION DE M. LE MAIRE D'ANGERS.

Le *Soleil* dit que M. de Broglie, d'accord avec M. de Fourtou, propose au maréchal de Mac-Mahon un décret de révocation du maire d'Angers, lequel, dans une réception du 4<sup>er</sup> janvier, a critiqué la décision changeant le proviseur du Lycée d'Angers.

Voici ce qui motiverait cette mesure :

Un arrêté ministériel récent a appelé M. Joubin proviseur du Lycée d'Angers au même poste à Nîmes. Est-ce un avancement ? est-ce une disgrâce ? nous l'ignorons, et nous pouvons ajouter que, contrairement à ce qui a lieu d'habitude, les cinq ou six journaux d'Angers, même le *Patriote*, si nous ne nous trompons, ont enregistré l'arrêté sans y joindre la moindre observation. Ce que l'on peut supposer, c'est que M. Joubin, frère du secrétaire général de la mairie d'Angers, a quitté non sans regret une ville où l'attachaient de nombreuses relations de famille.

Il paraît que M. Maillé n'entendait pas que la décision ministérielle passât sans protestation, et il a profité de la visite qui lui était faite par l'inspecteur d'Académie, M. Durand, présentant le corps universitaire, pour récriminer contre le transfert de M. Joubin du Lycée d'Angers au Lycée de Nîmes.

Après avoir reçu les félicitations de M. l'inspecteur, M. Maillé aurait répondu qu'il regrettait de ne pas voir parmi les professeurs M. Joubin, leur digne proviseur ; — que personne n'avait rendu de plus grands services à l'instruction publique dans la ville d'Angers ; — qu'il ne lui appartenait pas de rechercher les causes qui avaient amené sa disgrâce imméritée ; qu'il y avait là une erreur, j'ose même dire une injustice (sic) qu'on espérait voir prochainement réparée (sic)...

« — Que lui, M. Maillé, chargeait ces messieurs de reporter ces sentiments à M. Joubin, parce qu'ils sont ceux de toute la ville, de toutes les classes de la société. »

Après avoir laissé M. le maire aller jusqu'au bout, M. l'inspecteur d'Académie a répondu :

« Monsieur le maire, »  
« Je regrette de vous voir transformer une visite de courtoisie en une scène de discussion. »

« Je suis trop accoutumé à respecter les convenances pour vous suivre sur le terrain où vous vous êtes placé ; mais je tiens à protester dès maintenant contre vos paroles. »

« Je maintiens énergiquement, hors de toute discussion publique et de toute atteinte

de votre part, une décision prise par M. le ministre après un mûr et sérieux examen. » Tel est exactement reproduit l'incident Maillé-Joubin.

Un détail : Au moment où M. l'inspecteur se retirait, M. Maillé gesticulait encore, et, se frappant la poitrine, disait solennellement :

« C'est que je suis un vrai républicain, moi ! »

D'après cette algarade, nul ne s'étonnerait du décret de révocation.

M. le ministre de l'instruction publique, après avoir félicité par télégramme M. Durand de la fermeté de sa réponse, ne pouvait mieux faire que de demander à son collègue de l'intérieur la mesure sévère que nous annonçons.

Versailles, 7 janvier, 42 h. 20.

La révocation de M. Maillé, maire d'Angers, est confirmée.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Angers, mercredi, matin.

» Nous arrêtons notre tirage.  
» M. Maillé vient de recevoir ampliation du décret portant sa révocation de maire d'Angers. »

CANDIDATS A L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE D'ANGERS.

MM. les chefs d'école sont priés de faire savoir aux jeunes gens qui désirent se présenter aux examens pour l'école normale, qu'ils doivent se faire inscrire d'ici au 28 février prochain chez M. l'inspecteur primaire de leur arrondissement, et de déposer au moment même de leur inscription, les pièces ci-après :

1° Leur acte de naissance dûment légalisé ;

2° Un certificat de médecin constatant qu'ils ont été vaccinés ou qu'ils ont eu la petite vérole, et qu'ils ne sont atteints d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui les rende impropres à l'enseignement ;

3° L'engagement de servir, pendant dix ans au moins, dans l'instruction primaire publique ;

La signature sera légalisée ; si le candidat est mineur, il produira, en outre, une déclaration par laquelle son père ou son tuteur l'autorise à contracter cet engagement ;

4° Une note, signée de lui, indiquant le lieu ou les lieux qu'il a habités depuis l'âge de 13 ans ;

5° Des certificats de moralité délivrés tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu comme élève ou comme sous-maître, que par le maire ou le curé de la commune où il aura résidé.

Tout candidat doit avoir au moins 16 ans accomplis au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de son engagement à l'école normale.

Voici l'itinéraire que suivra le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers, la semaine prochaine, dans notre pays :

Vihiers, mercredi 14 janvier, à midi.

Doué, jeudi 15 janvier, à midi.

Saumur, vendredi 16 janvier, à midi.

Longué, samedi 17 janvier, à 1 heure du soir.

Le Comité achètera des chevaux hongres et des juments de tête de toutes armes, et des chevaux de troupe de réserve, de ligne, de légèreté et d'artillerie trait léger, de l'âge de 4 à 8 ans, de 1 m. 48 à 1 m. 60 centimètres.

Pour être acceptés, les chevaux devront être ferrés et en bon état d'entretien, et pourvus d'un licol en sangle avec double longe en corde.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Un bien déplorable malheur est arrivé mardi soir, vers dix heures, à Angers : une jeune fille de dix-huit ans a péri asphyxiée par la fumée d'un incendie sans aucune importance.

Sans ce triste événement, nous n'aurions qu'à dire un incendie, étouffé en un quart d'heure à peine, et allumé, suppose-t-on, par une chaufferette mal éteinte, a éclaté mardi soir rue Saint-Michel, près la place du Pélican, chez M. Duchemin, herboriste et garde à la prison. Malheureusement, cet incendie a coûté la vie à la jeune fille de la maison.

M. Duchemin se trouvait de service à la prison ; M<sup>me</sup> Duchemin, sage-femme, était à Montreuil ; leur fille restait à la maison avec sa grand-mère et un jeune frère.

Ces trois personnes étaient couchées dans deux chambres contiguës, situées au-dessus du magasin et communiquant avec lui par un judas.

Par ce judas, la fumée intense, produite par les herbes entassées dans le magasin, envahit les deux chambres ; et quand les voisins y pénétrèrent, en défonçant une cloison de planches, ils trouvèrent trois corps étendus sur le plancher.

La jeune fille était déjà sans vie : la grand-mère et le jeune enfant sont sauvés.

Pour se sauver tous, il leur eût suffi d'ouvrir la fenêtre.

La Cour d'Angers vient de faire une perte regrettable. M. René-Alfred Maillard, président de chambre à la Cour d'appel, est décédé lundi dernier dans la nuit.

M<sup>me</sup> Maillard, née O'Méara, malade depuis longtemps, est décédée le lendemain.

Le double convoi a eu lieu ce matin, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, paroisse des deux époux.

Le service sera célébré mercredi 14, à 10 heures, même église.

Mardi, le brouillard était plus épais encore à Angers qu'à Saumur, d'après ce que rapporte le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier.

« Londres est célèbre par ses brouillards, dit-il ; mais, hier, Angers pouvait, sous ce rapport, rivaliser avec la capitale de l'Angleterre : un brouillard, comme jamais encore on n'en avait vu dans nos contrées, enveloppait la ville : à cinq pas, impossible de rien distinguer devant soi.

» Après avoir couvert la ville toute la journée, ce brouillard n'a fait que croître dans la soirée. — Chose rare, on avait allumé tous les bec de gaz ; malgré ce luxe d'éclairage si inusité, la circulation était impossible.

» Vers neuf heures du soir, le brouillard a commencé à perdre de son intensité, et ce matin il disparaît peu à peu. »

On lit dans le *Messenger*, de Tours :

Un bien triste accident, qui n'est que trop commun, vient d'arriver dans la commune de Saint-Epain, arrondissement de Chinon.

La femme G... ayant eu à sortir de sa maison, y laissa ses deux enfants, dont l'aînée, Marie, était âgée de dix ans ; elle lui recommanda bien de ne pas laisser sa plus jeune sœur s'approcher du feu ; quelque temps après son départ, les voisines, attirées par les cris de détresse d'un enfant, sortirent de chez eux et virent la petite Marie environnée de flammes et courant affolée de terreur.

Vite une voisine se jette sur l'enfant et étouffe les flammes, mais il était trop tard : la pauvre petite fille, horriblement brûlée, mourut la nuit suivante, après d'atroces souffrances.

On juge de la douleur des pauvres parents : si au moins ce triste exemple pouvait empêcher de nouveaux accidents du même genre !

Le même journal dit, d'après un de ses abonnés, que le nommé P... a été arrêté et remis entre les mains de la justice comme auteur du crime sur la personne du garde forestier Détrou, assassiné par un coup de feu, le 28 décembre dernier, sur la route d'Azay à l'Île-Bouchard, à 800 mètres de la chapelle d'Azay.

Des décisions fort importantes viennent d'être prises par le Conseil général d'Indre-et-Loire. Une somme de cent mille francs a été votée pour la construction de trois nouvelles casernes à Tours, et la construction du pont de Port-Boulet a été également votée à l'unanimité.

Un typographe de l'imprimerie de M. Monnoyer, au Mans, s'est malheureusement empoisonné en voulant se guérir de fortes coliques dont il souffrait depuis plusieurs jours.

Voici le singulier remède qu'il avait employé et qui lui a été si funeste : du poivre blanc infusé dans une certaine quantité d'eau-de-vie.

Quelques heures après avoir absorbé cette

drogue, le malheureux expirait au milieu d'horribles souffrances.

L'Assemblée va être prochainement saisie d'un projet de loi sur la chasse.

La loi sera votée, toute affaire cessante et sans discussion, très-probablement. Le projet du gouvernement, adopté sans modifications sérieuses par la commission, tend à accorder aux préfets le droit d'ouvrir et de fermer la chasse à courre sans ouvrir et fermer la chasse à tir, et réciproquement.

La clôture de la chasse a généralement lieu à la fin de janvier ; il est donc nécessaire que la loi soit votée à cette époque, pour permettre aux équipages de continuer leur laisser-courre.

Ce projet de loi autorise encore, à titre d'innovation, l'emploi des chiens levriers pour la destruction d'animaux malfaisants et nuisibles.

Le ministre de la justice publie l'avis suivant :

« Les personnes qui ont à produire un extrait du casier judiciaire à l'appui de demandes d'engagements volontaires ou d'emplois dans les administrations, éprouvent quelquefois un retard de plusieurs jours dans l'obtention de cette pièce, faite par elles d'avoir donné à leur lettre de demande la véritable direction. L'administration croit devoir rappeler ici la marche à suivre.

» Les individus nés en France, en Corse, ou en Algérie doivent envoyer leurs demandes d'extraits au greffier du tribunal civil de leur arrondissement d'origine ; ceux qui sont nés aux colonies, à l'étranger ou en Alsace-Lorraine, doivent s'adresser au ministère de la justice (direction criminelle, 3<sup>e</sup> bureau).

» Les extraits parviennent à l'impétrant par l'intermédiaire du greffier du tribunal civil de l'arrondissement de son domicile. Ceux qui sont demandés en vue d'engagements volontaires (article 46 de la loi du 26 juillet 1872) sont délivrés sur papier libre et ne sont soumis qu'aux droits de greffe de 4 franc. Les autres sont, en outre, astreints aux formalités du timbre (60 c.) et de l'enregistrement (4 fr. 80), et coûtent par conséquent 3 fr. 40.

» Toute demande d'extrait de casier judiciaire doit être motivée. »

Taxes sur les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, — et sur les billards publics et privés.

Les déclarations concernant ces taxes doivent être faites avant le 31 janvier de chaque année. S'il n'y a pas lieu à changement dans la perception antérieure, une déclaration nouvelle n'est pas exigible.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Le Percepteur prie les contribuables qui redoutent sur leurs contributions de les solder sans délai.

## Faits divers.

Le Gouvernement va proposer très-prochainement à l'approbation de l'Assemblée nationale deux projets de loi relatifs, le premier à la création d'un port très-vaste à Andresselles, au sud du cap Gris-Nez, le second à la construction d'une gare maritime à l'Ouest de Calais.

Le port d'Andresselles coûterait 30 millions que se propose de fournir une société de capitalistes anglais. Ce nouveau port pourrait contenir des flottes de navires cuirassés.

Quant à la gare maritime de Calais, elle serait destinée à permettre l'entrée et la sortie des navires porte-train dont il a été tant question depuis quelque temps.

Le conseil d'Etat et le conseil général des ponts-et-chaussées ont approuvé ces deux projets de loi.

Depuis deux ans, l'arme de l'artillerie a été augmentée dans une proportion énorme. Elle compte maintenant 38 régiments à 9 et 10 batteries, le régiment d'artillerie pontonniers, les 2 régiments du train d'artillerie, et 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie. Aussi le recrutement a-t-il cru nécessaire de lui envoyer 16,400 hommes, chiffre réel de la classe 1872. L'effectif affecté aux régiments,

varie de 330 à 360 hommes, le régiment d'artillerie-pontonniers, qu'on dédoublera probablement l'année prochaine, en aura 650 ; le 4<sup>o</sup> régiment du train d'artillerie 950, et le 2<sup>o</sup> 850.

Aux trois régiments indigènes, on va envoyer 2,450 hommes, ainsi répartis : le 4<sup>o</sup>, à Versailles, 950 ; le 2<sup>o</sup>, à Montpellier, 650 ; et le 3<sup>o</sup>, à Arras, 850.

Le train des équipages militaires, régiments et compagnies d'ouvriers constructeurs, prend au recrutement seulement 3,070 conscrits.

Enfin, toutes les troupes d'administration réunies, 2,730.

Ce qui fait, pour l'armée tout entière, un total général de 90,432 hommes fournis par la première portion du contingent de la classe de 1872, qui vont être appelés sous les drapeaux.

La deuxième portion de contingent de la classe 1872 qui, ainsi que le général du Barrail, ministre de la guerre, l'a annoncé à l'Assemblée nationale au cours de la discussion du budget, sera appelée au service dans le courant de l'année 1874, fournira 55,884 hommes qui seront répartis dans les proportions observées pour ceux de leurs camarades qui ont été plus favorisés par le sort, dans les corps de toutes armes de l'armée.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1874, l'armée française, en comprenant les deux portions du contingent, aura reçu dans ses rangs 146,016 jeunes soldats.

Le système métrique vient d'être adopté en Allemagne pour mesurer les distances. Le *Reichsanzeiger* a publié récemment la loi décrétant que le kilomètre remplacera désormais le mille prussien. Proportionnellement à la différence existant entre l'un et l'autre, le mille prussien est équivalent à 7 kilomètres 582 4/84.

Le bulletin de M. Palmière, directeur de l'observatoire de Naples, constate un accroissement de l'activité du Vésuve. Le feu ne se montre pas encore dans l'intérieur des cratères, mais la fumée indique, par son intensité, que la matière en fusion n'est pas à une grande profondeur.

Il vient de mourir à Paris, rue de Matignon, un géant nommé Miles Darden, Américain de naissance. Sa taille était de 7 pieds 6 pouces ; il pesait un peu plus de mille livres. Il a fallu sept hommes pour le mettre dans son cercueil, qui a exigé 160 pieds de planches. La circonférence était de 6 pieds 4 pouces.

Ce malheureux arrivait d'Angleterre et devait être exhibé prochainement au Cirque d'hiver.

Terrible accident occasionné au théâtre de la ville d'Ulm par l'huile de pétrole.

Vingt-quatre lampes attachées au lustre suspendu au plafond de la salle ont éclaté au milieu de la représentation, et l'huile de pétrole, enflammée, est tombée comme une pluie de feu sur les spectateurs, parmi lesquels se trouvaient un assez grand nombre de dames. En un instant, les robes d'une vingtaine de ces malheureuses étaient en feu, et les brûlures les plus graves en sont résultées. L'une d'elles a succombé quelques heures après l'événement.

## Dernières Nouvelles.

Le gouvernement, à Versailles, est très-préoccupé des affaires d'Espagne et du contre-coup que les événements de ce pays peuvent avoir sur le nôtre. On annonce que M. le duc Decazes vient d'envoyer à Madrid un attaché du ministère des affaires étrangères avec des instructions spéciales.

Le *Journal officiel* publie vingt-huit nominations de sous-préfets, onze nominations de secrétaires-généraux et vingt-quatre de conseillers de préfecture.

Pour les articles non signés : P. Godard.

Le crayon est aussi utile que la plume pour enseigner l'histoire, lorsqu'il représente, avec une scrupuleuse sincérité, les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton, en deux volumes, et qui a de même mérité l'estime publique au *Magasin pittoresque* et aux *Voyageurs anciens et modernes*.

### PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE.

L'Indépendance de l'Ouest a terminé la publication du procès Bazaine en quatre livraisons, grand in-8°, de 250 pages chacune, avec 4 portraits, cartes et plans.

La première livraison contient le rapport du général Rivière. La deuxième et la troisième sont réservées à l'interrogatoire de l'accusé et aux dépositions des témoins; la quatrième donne les plaidoiries et le jugement.

On peut désormais se procurer cet ouvrage complet au prix de 40 francs, chez M. GRINARD, libraire à Nantes, quai de la Fosse

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 47<sup>e</sup> fascicule, GRA à HAC, est en vente.

### MUSIQUE NOUVELLE.

Les nouvelles œuvres du célèbre maître Jules KLEIN : **Lèvres de Feu**!! valse romantique, et **Peau de Satin**, polka, obtiennent un tel succès à Paris, que la 2<sup>me</sup> édition vient de paraître. Jamais, d'ailleurs, l'auteur des valse : *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, *Fraises au Champagne*! (nouvelle édition pour le chant), de la polka : *Cœur d'Artichaut*, et de la *Barcarole du Lac de Genève*, n'a été mieux inspiré que dans ces pages mélodiques et charmantes qui sont déjà sur tous les pianos.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles fr. 2 50 en timbres-poste (à 4 mains fr. 3) à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

### REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,

des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Discuits de Revalescière* en 14 boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	58	45	»	20	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	10	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84	25	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	320	»	8	75	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	550	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	93	72	»	12	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	356	25	»	»	»	»	»
libéré	93	70	»	15	»	»	»	Est, jouissance nov.	498	75	5	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	50	»	50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	903	75	12	50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	430	»	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	613	75	»	1	35	»	»
1865, 4 %	448	75	»	1	25	»	»	Nord, jouissance juillet.	1022	50	1	35	»	»	»
1869, 3 % t. payé.	292	50	»	75	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	847	50	6	25	»	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	247	50	»	2	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	3	75	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4920	»	10	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juillet.	905	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	557	50	»	2	50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	728	75	1	25	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	460	»	5	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	1	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	270	»	»	»	»	»	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

### Mairie de Fontevrault.

Le Maire de la commune de Fontevrault informe ses administrés que, par testament olographe, en date du vingt-et-un décembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré à Paris, le vingt juillet mil huit cent soixante, M<sup>me</sup> veuve Barbillat de l'Eschicault, née Vautrin (Louise-Thérèse), a légué au bureau de bienfaisance de la commune de Fontevrault la somme de cinq cents francs.

La présente insertion est faite, conformément à l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-et-un, afin que les héritiers aient à faire parvenir leurs réclamations.

Fontevrault, le cinq janvier mil huit cent soixante-quatorze.  
Le Maire,  
(9) VACHER (Urbain).

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Grande cour, écurie, remise, Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 9, à l'angle de la rue de la Porte-Neuve, occupée par M<sup>me</sup> veuve Gruan.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire, ou à M<sup>me</sup> veuve CAMAIN, propriétaire, rue Daillé, à Saumur. (6)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon adossés de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A VENDRE

EN DÉTAIL,

### COTRETS DE CHÈNE première qualité.

S'adresser à M. GALLÉ, boisselier à Turquant. (10)

### APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE

#### A LOUER

Pour le 25 décembre prochain. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

### A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE D'OCCASION,

### QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie, Fondée en 1829.

#### CAPITAL SOCIAL

Fonds de Primes et Réserves : VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

M. BERNARD, ancien vétérinaire en 1<sup>er</sup> et professeur de maréchalier à l'École de cavalerie, à l'honneur d'informer le public qu'il fixe sa résidence à Saumur et qu'il offre ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. (11)

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

#### ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

### GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS

Seuls Concessionnaires du

### GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour importation directe en Europe et Colonies.

#### DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOLLAS.  
Brest (Lendrevau), chez M. Emile VIERCIER.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. G. BOURDOIS et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUEL.  
Lyon, chez M. Marc GUILLAUD.  
Marseille et Gênes, chez MM. A.-G. BORI et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. V. LE BARAZ.  
Nantes, chez MM. A. JAMON et HOARD.  
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPRE.  
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAMON et HOARD.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

### En vente au Bureau du Journal

**Nouveaux Mélanges d'Archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge**, par les auteurs de la monographie des vitraux de Bourges (Ch. Cahier et feu Arthur Martin, de la C<sup>o</sup> de Jésus). Publié par le P. Ch. Cahier. — CURIOSITÉS MYSTÉRIEUSES. 1 vol. gr. in-4°, avec 155 grav. sur bois et 15 pl. en taille-douce. (Nouvelle publication.) Broché... 40 fr. Relié en reliure d'amateur, dos et coins maroquin, tête dorée... 60 fr. Dans cet ouvrage, l'auteur explique les monuments figurés du moyen âge.

**Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance**, par PAUL LACROIX (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'arsenal. Ouvrage illustré de 14 chromolithographies exécutées par F. Kellerhoven, Régamey et L. Allard, et de 409 grav. sur bois. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées... 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : I. Féodalité au point de vue militaire et religieux. Guerres et armées. Marine. Croisades. Chevalerie, duels et tournois. Ordres militaires. — II. Liturgie et cérémonies. Les Papes. Clergé séculier. Ordres religieux. Institutions charitables. Pèlerinages. Hérésies. Inquisition. Funérailles.

**Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance (Vie laïque)**, par LE MÊME. Ouvrage illustré de 15 chromolithographies par F. Kellerhoven et de 400 grav. 1 vol. in-4°. Broché... 25 fr. Relié, tr. dorées... 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Droit féodal, privilèges des communes; Vie privée dans les cours, les châteaux, etc. Nourriture et cuisine. Chasse. Diversissements. Corporations de métiers. Commerce. Finances. Impôts. Justice. Tribunaux. Juifs. Bohémiens, gueux, mendiants. Cérémonial. Costumes.

**Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance**, par LE MÊME. Ouvrage illustré de 19 chromolithographies par F. Kellerhoven, et de 420 grav. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées... 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Ameublement. Tapisserie. Céramique. Armurerie. Sellerie. Orfèvrerie. Horlogerie. Instruments de musique. Cartes à jouer. Peinture. Gravure. Sculpture. Architecture. Parchemin, papiers, Manuscrits. Reliure. Imprimerie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.